



Le mot du Président

Chers membres et amis de l'association AED/SNC-IHEDN,

C'est avec plaisir que je vous présente ce nouveau numéro du bulletin Athéna. Comme à l'accoutumée, ce bulletin vise à nourrir notre réflexion collective sur les enjeux majeurs de la défense, de l'armement, du numérique et de la souveraineté, en s'appuyant aussi sur les travaux de nos groupes de réflexion et sur l'actualité de nos conférences.

Pour cette édition, nous avons le privilège de publier des articles tirés directement des rapports présentés lors des dix-neuf Entretiens armement et souveraineté (EAS), qui se sont tenus le 8 avril 2026. Ces travaux, riches et diversifiés, abordent des questions cruciales pour notre avenir stratégique.

Vous trouverez notamment un article de Michel Latché sur « Quelle souveraineté pour la France dans un contexte européen ? ». Ce sujet est au cœur des débats actuels, alors que l'Europe cherche à renforcer son autonomie stratégique face à un environnement géopolitique incertain.

Nous publions également la contribution d'Alain Crémieux intitulée « La dissuasion nucléaire alors que la guerre est revenue en Europe ». Cet article analyse les défis posés par le retour des conflits de

haute intensité sur le continent et le rôle central de la dissuasion française dans ce nouveau contexte, alors que le débat public depuis plusieurs années, et même décennies, évitait ce délicat sujet.

Enfin, un article de Gérard Dugard traite de « L'externalisation au mercenariat ; des acteurs non étatiques de la sécurité et de la défense », explorant l'évolution des acteurs sur le champ de bataille et les implications de ce phénomène pour nos doctrines de défense.

Ce numéro inclut également les comptes rendus des dernières conférences Athéna, pour ceux qui les auraient manquées.

Comme toujours, je vous encourage à nous faire part de vos réactions, commentaires ou observations, et à proposer de nouvelles idées ou articles pour les prochains numéros, en les envoyant à bulletin.athena@aed-ihedn.fr

En vous remerciant de votre fidélité et de votre engagement, je vous souhaite une bonne lecture. Rayonnez et portez l'esprit de défense et de l'IHEDN au plus large !

Très amicalement,

Géraud BRUN,
Président de l'association AED/SNC-IHEDN

N'hésitez pas à faire part de vos réactions/commentaires/observations sur les articles de ce numéro et continuez à proposer des articles qui constitueront la matière des prochains numéros, en les envoyant à bulletin.athena@aed-ihedn.fr. Avec votre autorisation, vos remarques pourront alimenter des forums sur les différents sujets au centre des préoccupations de la communauté

Sommaire

Résumés de rapports des groupes de réflexion Athéna (page 3 et suivantes)

- La dissuasion nucléaire alors que la guerre est revenue en Europe
Alain Crémieux
- « Quelle souveraineté pour la France dans un contexte européen »
Michel Latché
- De l'externalisation au mercenariat
Gérard Dugard

Résumés de conférences Athéna (page 18 et suivantes)

- Conférence Athéna n° 2 du 17 février 2026
Le financement européen de la défense
Jean-Nicolas Brehon,
ICA Pierre-Marie Lecat
- Conférence Athéna n° 3 du 17 mars 2026
L'anxiété géopolitique : enjeux et défis pour la décision et l'action
M. Mathieu Guidère
- Conférence Athéna n° 4 du 21 avril 2026
La démocratie à l'épreuve de la cyberguerre
Martin Untersinger,
- Conférence Athéna n° 5 du 19 mai 2026
Les drones de surface maritimes
Antoine Tournet

-
- 26 La confrontation de deux BITD au Moyen-Orient
Patrick Michon

- 30 Compte rendu de visite 20 avril 2026
HGH Systèmes Infrarouge

—•••—

L'association AED/SNC-IHEDN n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans les articles de ce Bulletin d'Athéna : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Assemblée générale

Le procès-verbal de notre assemblée générale a été diffusé par message en date du 29 juin 2026. Le principal point à en retenir est la décision de quitter l'Union-IHEDN à la fin 2026.

Programme prévisionnel des conférences et visites pour fin 2026			
<i>Date</i>	<i>Thème</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Commentaires</i>
15 septembre Athéna # 7	réserve cyber ERCy	Caroline Philippe (rel ext) et Stéphane Courtinat (chef de la réserve)	
Fin sept début oct Visite	souffleries de l'Onera à Modane	Benjamin Vancrayenest (3e session nationale, 60e AED) sollicité aus- si par sa session.	1 nuit sur place plus trajet en train → 200-250€/particip- ant au min → courrier à faire pour sonder si candidats.
13 octobre Athéna # 8	rapport du groupe de travail d'EuroDé- fense-France sur le financement de l'Europe de la Défense*	Yves Thibault de Sylguy	
3 au 6 novembre Visite	Euronaval 2026		
24 novembre Athéna # 9	L'IA rapport du Sénat	Sénatrice Vanina Paoli-Gagin	Dîner débat ?
15 décembre Athéna # 10	Les ambitions de réarmement de l'Allemagne	Christian de Villemagne	

* Financement de l'effort de défense européen — 13 mars 2026

<https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/buypacker-prod/coldstorage/Platform%01GYH4D0VDNYH9NAPSJA1HD0MX/Nonprofit%01GYH4D0VDNYH9NAPSJA1HD0MW/Organization%01GYH4D0WQ95G9P9EA198Z1BNQ/document/7044740.pdf?response-content-disposition=inline%3B%20filename%2A%3DUTF-8%27%27Financement%2520de%2520l%2527ef-fort%2520de%2520d%25C3%25A9fense%2520europ%25C3%25A9enne%252013%2520Mars%25202026.pdf&response-x-robots-tag=noindex&AWSAccessKeyId=AKIAV4T67WN6ENNI5OX6&Expires=1801785600&Signature=WYc8Wlw500rYIUfrM7MO%2BXfYlRI%3D&cache=1774288374>

Résumés de rapports de Groupes de réflexion d'Athéna

Les articles suivants sont des synthèses des rapports de groupes de réflexion d'Athéna du cycle 2025-2026, présentés lors des tables rondes des Entretiens armement et souveraineté du 8 mars 2026. Ils ont été également publiés par Géostratégia, l'agora géostratégique 2.0 du CNAM.

Les rapports complets peuvent être consultés sur notre site :

<https://aed-ihedn.fr/publications/rapports-de-gra/>

Les armes nucléaires aujourd'hui

Alain crémieux

Cela fait aujourd'hui un peu plus de quatre-vingts ans que, comme l'écrivait l'amiral Castex dans la Revue de Défense Nationale dès octobre 1945 : « *La bombe atomique a éclaté, dans le ciel nippon, — et aussi dans l'histoire même de la guerre, — comme un engin entièrement nouveau* ».

« Little Boy » et « Fat Man », puisque c'étaient leurs noms, avaient effectivement été larguées à peine deux mois auparavant avec les conséquences que l'on sait. Depuis cette date, les armes nucléaires n'ont plus été utilisées, mais leur ombre portée sur les relations internationales est immense. Armes de dissuasion, armes virtuelles en quelque sorte, elles ont donné lieu à des doctrines qui ont évolué avec le temps. Neuf pays dans le monde en détiennent aujourd'hui autour de 12 000, dont 10 000 réparties à peu près également entre les États-Unis et la Russie, les deux champions de la guerre froide qui a pourtant cessé il y a maintenant plus de trente-cinq ans..

Depuis, elles restaient silencieuses au point que la crise de Suez de 1956, au cours de laquelle la France et le Royaume-Uni ont été menacés de leur emploi, et la crise de Cuba de 1962, qui a mis le monde au bord du gouffre, pouvaient commencer à être considérées comme des chapitres de l'histoire ancienne. La guerre Russie-Ukraine nous a rappelé leur existence.

D'abord parce qu'un pays nucléaire a envahi un pays non nucléaire. Ce n'est certes pas la première fois et ce serait faire injure aux victimes des invasions de la Hongrie en 1956 et de la

Tchécoslovaquie en 1968 ainsi qu'aux hécatombes causées par les nombreux conflits auxquels des pays nucléaires ont participé sur tous les

continents de l'oublier. Mais c'est la première fois que le pays nucléaire « gesticule » en soulignant son appartenance au club des pays « dotés », les EDAN.^a Joignant le geste à la parole, la Russie a même déplacé en 2023 des armes nucléaires en Biélorussie.

C'est aussi la première fois que le pays attaqué, l'Ukraine, se permet une contre-offensive allant jusqu'à l'occupation d'une partie du territoire de l'État nucléaire, la Russie, dans la région de Kursk. Il ne s'est agi que d'un millier de kilomètres carrés et pendant seulement quelques mois ; c'est tout de même une première ! Les attentats terroristes, comme ceux de New York, le 11 septembre 2001, de Paris, le 13 novembre 2015 et dans plusieurs localités israéliennes proches de Gaza le 7 octobre 2023, ont aussi fait subir des pertes à des pays nucléaires, mais relèvent d'autres considérations. L'arme nucléaire n'a jamais été supposée empêcher un attentat terroriste.

Surtout, le conflit s'est déroulé en Europe. On ne peut pas dire qu'il a ramené la guerre en Europe, car c'est bien en Europe et même plus près de Paris que se sont déroulés les combats en ex-Yougoslavie, mais eux aussi étaient d'une autre nature et de moindres conséquences.

^a Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le TNP, définit les États « dotés » et les États « non dotés » d'armes nucléaires, les EDAN et les ENDAN.

Enfin, aucun pays n'est venu physiquement au secours de l'Ukraine. Les États-Unis ont bien apporté une aide matérielle et même une aide massive, mais aucun pays et, surtout, aucun pays nucléaire n'a pris le risque de faire combattre ses soldats contre des soldats russes. La Corée du Nord a dépêché quelques milliers de soldats^b, mais pour aider le pays nucléaire et donc sans risque d'escalade.

Les armes nucléaires sont donc bien intervenues dans le conflit Russie-Ukraine. De même qu'aucun soldat russe n'a combattu contre les soldats américains au Vietnam ou au Moyen-Orient, de même qu'aucun soldat américain n'a combattu contre des soldats russes en Europe centrale ou en Afghanistan, aucun soldat américain, britannique ou français n'a été envoyé en Ukraine; le risque d'escalade était trop grand.

Les États nucléaires ne se font pas la guerre. Il y a des exceptions, mais elles sont rares et très limitées. On peut citer :

- les incidents frontaliers de 1969 entre la Russie et la Chine;
- des incidents frontaliers également entre la Chine et l'Inde;
- un conflit limité et de courte durée entre l'Inde et le Pakistan en 2025;

On peut certes arguer que ces événements infirment la règle. Leur solution rapide, au contraire, la renforce. On notera qu'aucun de ces incidents n'a mis aux prises les deux adversaires de la guerre froide^c.

La situation en 2026 n'est donc plus tout à fait la même qu'en 2022 : à cause de la guerre qui dure toujours entre la Russie et l'Ukraine, à cause des conditions dans lesquelles elle a été déclenchée et de celles qui ont accompagné son déroulement, à cause peut-être de celles qui accompagneront sa fin; mais pas seulement.

Au cours de ces dernières années, d'autres événements se sont déroulés qui changent aussi

la donne. Tout particulièrement au Moyen-Orient où deux puissances nucléaires ont attaqué un pays dont le caractère belliqueux était indiscutable et qui menaçait de mort Israël, mais qui n'attaquait pas les États-Unis. On peut constater que, là aussi, deux pays nucléaires ont aidé l'Iran, la Russie et la Chine, mais sans envoyer de troupes. Pouvoir attaquer un pays non nucléaire sans qu'un autre pays nucléaire vienne à son secours reste l'une des libertés que donne la participation au « Club des neuf ». C'est le paradoxe de la paix nucléaire, aussi gênante que soit cette expression.

L'une des conséquences de ces événements est que, des traités qui, depuis des dizaines d'années, encadrent les relations entre les États nucléaires et notamment entre les États-Unis et la Russie, ne subsiste vraiment plus que le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, le TNP. Cela ne conduit pas immédiatement à des risques majeurs, mais ce peut être une cause d'instabilité dangereuse.

S'il est une vérité que les récents conflits ont confirmée, c'est bien que les traités actuels ne protègent pas les États non nucléaires d'attaques venues de pays nucléaires, que l'utilisation de ses armes nucléaires par le pays attaquant est peu vraisemblable, mais ne peut être écartée absolument et, qu'enfin, les armes nucléaires détenues par un pays le protègent de tout conflit ouvert avec un autre État nucléaire, lui permettant d'attaquer qui bon lui semble sans crainte d'intervention directe d'un autre pays nucléaire. On peut résumer cette longue phrase en disant que si les grandes puissances qui régnaient sur l'Europe et sur le monde en 1914 avaient été nucléaires, la Russie aurait laissé l'Autriche-Hongrie envahir la Serbie sans intervenir militairement.

S'il n'y avait sur notre belle planète que des États nucléaires et des États non nucléaires, des EDAN et des ENDAN au sens du TNP, la réflexion pourrait s'arrêter là, figeant la géopolitique nucléaire mondiale tant qu'un intrus ne viendrait pas s'introduire dans ce que nous avons

b 15000 d'après la Corée du Sud.

c À notre connaissance le major Arthur D. Nicholson Jr est le seul militaire américain victime d'un tir russe, à Ludwigslust, près de Berlin, le 24 mars 1985.

appelé le « Club des neuf »^d. Il y a cependant une troisième catégorie de pays : ceux qui sont protégés (ou se croient protégés) par le parapluie nucléaire qu'un allié leur fournit.

Ces pays sont finalement assez nombreux. Il y a d'abord tous les pays de l'Otan qui font reposer *in fine* leur sécurité sur le parapluie nucléaire américain et même, au sens strict du traité, également sur les armes nucléaires britanniques et françaises qui participent également à la dissuasion otanienne.

Il y a aussi les pays dont on ne peut imaginer que les États-Unis les laisseraient envahir par la Chine ou la Russie sans intervenir directement. Il est admis que c'est le cas du Japon et de la Corée du Sud. On peut penser que c'est aussi le cas de Taïwan sans qu'il soit exclu que la Chine en vienne un jour, et peut-être bien avant 2049^e, à mettre le protecteur américain au défi. Le fait que les États-Unis aient mis leurs forces nucléaires en alerte en 1973, lorsque la guerre déclenchée par l'Égypte a commencé à se muer en défaite et que l'Union soviétique a envisagé d'intervenir, permet aussi de se demander jusqu'où ils se comporteraient en allié indéfectible en cas de menace existentielle contre Israël. Enfin, il est des États dans les Amériques et plus expressément en Amérique du Nord, dont il est raisonnable d'estimer que leur sécurité n'est pas séparable de celle des États-Unis.

La situation est donc moins simple qu'il n'y paraît et, en ce qui concerne la France, c'est bien le parapluie américain sur l'Europe qui mérite qu'on s'y attarde.

Cette protection, personne (ou presque) en Europe n'ose douter publiquement de sa valeur. C'est la principale motivation de l'attraction

d Les pays nucléaires sont aujourd'hui au nombre de neuf : Les États-Unis, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni, la France, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord. Il n'y a pas de candidat autre que l'Iran dont on a vu jusqu'où Israël et les États-Unis peuvent aller pour l'en empêcher.

e Centenaire de la proclamation de la République populaire de Chine qui date du 1^{er} octobre 1949.

exercée par l'Otan à l'égard des pays libérés du joug soviétique en 1989^f. Le Royaume-Uni, qui a voulu conserver une composante nucléaire supposée indépendante pour l'emploi et donc dissuasive, intègre sa dissuasion dans la dissuasion otanienne. Comme chacun sait, la doctrine gaullienne est plus réservée.

Toujours est-il que si le parapluie nucléaire américain était considéré jusqu'en 2020 comme fournissant une protection efficace et pérenne, les déclarations du président Trump donnent à réfléchir aux moins sceptiques. Certains pourraient être tentés d'en conclure qu'il n'existe nulle part aucun parapluie nucléaire efficace et que l'expression elle-même serait une contradiction en soi.

Ce serait encore aller un peu vite, car les parapluies nucléaires actuels, qu'ils soient inscrits dans un traité (Otan), qu'ils résultent de relations étroites au point qu'on puisse les croire dissuasifs (Japon) ou même qu'ils soient des évidences géographiques (Mexique), se sont (pour l'instant) montrés efficaces. Berlin-Ouest n'a pas été envahi et annexé par la RDA, le Japon et la Corée du Sud ont pu se développer en faisant l'économie de l'arme nucléaire, Taïwan n'a pas eu le sort de Hong Kong. Nous disions plus haut que, même et surtout si un pays est nucléaire, il ne s'attaque pas à un autre pays nucléaire ; on hésite apparemment aussi à s'attaquer à un pays qui entretient de trop bonnes relations avec un tel État

L'Afghanistan, l'Irak, l'Iran et l'Ukraine étaient dépourvus de cette protection.

Tout ceci nous ramène en Europe où, depuis maintenant plus de quatre ans (moins que la Seconde Guerre mondiale, mais plus que la Première), une guerre de grande ampleur a déjà fait des centaines de milliers de morts. Cette Europe n'en finit pas de régler les problèmes

f Il y avait certainement aussi le désir d'être protégé par une alliance multilatérale contre d'éventuelles visées territoriales d'un pays voisin. Les irrédentismes n'ont pas tous disparu en Europe de l'Est.

où l'ont menée deux mille ans de guerres civiles et deux conflits qui sont nés sur son sol pour ensuite embraser le monde. Deux ? Non, trois si, aux deux guerres mondiales, on ajoute la guerre froide née à Yalta et à Potsdam, villes qui sont bien tous deux en Europe.

La protection qu'attribuent, avec plus ou moins de confiance, au parapluie nucléaire américain trente États européens^g est-elle justifiée ? Les déclarations du président américain peuvent entretenir des doutes ; le fait est pourtant que, du moins pour l'instant, les parapluies officiels ou moins officiels cités plus haut se sont révélés efficaces.

Quelle que soit la réponse que l'on donne à cette question, réponse dont il faut d'ailleurs se souvenir que c'est celle que lui donne l'adversaire qui est essentielle, la sagesse des nations proclame que « Rien n'est éternel » et il est difficile de prétendre le contraire.

De nombreux pays européens ne peuvent envisager de devenir des États nucléaires, soit que leur taille soit manifestement insuffisante, soit que la géographie et la densité de la population le leur interdisent, soit enfin qu'un tel projet serait un *casus belli*, pour Moscou. Une solution européenne appuyée sur l'arme nucléaire française et/ou l'arme nucléaire britannique vient donc naturellement à l'esprit et la « dimension européenne » de la force de dissuasion française^h a été explicitement évoquée par le président Macron le 7 février 2020.

g Y compris la Turquie. On oublie souvent qu'Istanbul, est la ville d'Europe la plus peuplée.

h « Par ailleurs, nos forces nucléaires jouent un rôle dissuasif propre, notamment en Europe. Elles renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et, à cet égard, ont une dimension authentiquement européenne. » Extrait du discours prononcé par le président de la République devant les stagiaires de l'École de guerre le 7 février 2020, discours dans lequel le mot « Europe » est cité trente-huit fois.

Les conditions dans lesquelles cette capacité devra lui être donnée sans abandonner le pouvoir absolu de décision du chef de l'État françaisⁱ restent à préciser, mais le premier pas vers une dissuasion nucléaire européenne a bien été franchi.

La dissuasion nucléaire « avancée » évoquée par le président de la République à l'Île Longue le 2 mars dernier confirme cette évolution dont on conviendra qu'elle n'est pas mineure.

Cette dissuasion doit continuer à s'appuyer sur une excellence technique et sur la suffisance des moyens, conditions de sa crédibilité. Le président de la République a annoncé (sans donner de chiffres) une augmentation du nombre de nos têtes nucléaires ; c'est bien que la crédibilité de la dissuasion en dépend.

La période actuelle est fertile en événements porteurs de grandes transformations. Pour nous Européens, l'événement majeur est le retour en Europe de la guerre de haute intensité, danger que l'on croyait écarté depuis la fin de la guerre froide. Ce danger apparaît au moment où le déroulement des conflits montre à quel point la révolution numérique et l'apparition des drones peuvent les transformer. Dans ce maelström, les armes nucléaires restent heureusement silencieuses, mais leur présence reste un élément fondamental de l'équilibre mondial.

En 2022 (et même en 2014), en matière de défense, l'Europe a perdu son innocence du fait d'événements extérieurs. C'est toujours une expérience difficile à surmonter ; c'est toujours aussi une expérience salutaire.

i La phrase suivante du discours dit clairement que : « Sur ce point, notre indépendance de décision est pleinement compatible avec une solidarité inébranlable à l'égard de nos partenaires européens. »

« Quelle souveraineté pour la France dans un contexte européen »

Michel Latché

Introduction

La question de la souveraineté pour la France ainsi que pour les pays européens en général est devenue un sujet particulièrement préoccupant depuis la récente remise en cause par Washington de l'alliance avec les pays européens. Dès sa prise de fonction pour son deuxième mandat, le président Trump a remis en question l'essence même des relations transatlantiques et revient sur l'engagement des États-Unis de se porter garant de la défense du continent européen.

Ce comportement contraint les Européens à faire l'examen complet de leurs orientations stratégiques, exercice qui n'avait jamais été mené auparavant. Ils sont désormais mis au défi d'opérer un changement d'échelle dans leur défense et de construire un système de sécurité résilient aux fluctuations politiques.

Les difficultés de l'UE à assurer sa défense de façon autonome sont la conséquence d'un sous-investissement dans le domaine de la défense depuis la chute du mur de Berlin, d'une illusion de paix inébranlable sur le continent européen, d'une confiance démesurée concernant la protection assurée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan), et d'une absence de vision commune des États membres en matière de politique étrangère.

La cohésion et la solidarité européenne sont essentielles. L'hypothèse d'une gestion de crise sans le soutien américain s'impose aujourd'hui aux Européens, et la France, seule nation de l'UE à disposer de la pleine autonomie de l'arme nucléaire, devient un contributeur majeur à la

sécurité de l'Europe. La montée des responsabilités et des participations financières des pays européens dans l'Otan et leur convergence stratégique sont devenues cruciales.

La notion de souveraineté

Pour un État, la souveraineté comporte deux aspects :

- l'exclusivité de la compétence de l'État sur son territoire national, ce qui signifie que l'État a seul l'autorité d'établir les lois et règlements et de les faire respecter, en particulier en s'affranchissant des pressions extérieures, dont la guerre hybride à laquelle l'Europe est soumise;
- l'indépendance absolue de l'État dans l'ordre international, où il n'est limité que par les engagements qu'il consent.

La souveraineté s'exerce essentiellement dans les domaines suivants :

- la sécurité extérieure, en particulier la diplomatie et la défense nationale;
- la sécurité intérieure, essentiellement la police et la législation nationale;
- la justice;
- les finances, principalement la monnaie, les impôts et la régulation des marchés financiers.

Concernant la France, sa souveraineté s'étend non seulement sur le territoire métropolitain, mais également sur ses territoires d'outre-mer, qui sont très étendus, puisqu'ils représentent la deuxième zone maritime économique exclusive au monde avec 11 millions de km².

Dans cette zone, le rôle de la France se définit de la façon suivante :

- défendre l'intégrité de sa souveraineté, assurer la protection de ses ressortissants et des zones économiques exclusives ;
- contribuer à la sécurité des espaces régionaux ;
- préserver un accès libre et ouvert aux espaces communs et assurer la sécurité des voies maritimes ;
- participer au maintien de la stabilité stratégique de la zone.

La majeure partie des espaces maritimes associés à ces territoires d'outre-mer se situe dans la zone indopacifique. Leur protection impose une lutte continue contre le narcotrafic, les filières d'immigration clandestine et les activités de pillage des ressources naturelles (or, terres rares...).

L'intégrité des voies d'accès aéromaritimes et des interfaces terrestres qui concernent l'ensemble de la zone constitue un enjeu de défense non seulement pour la France, mais aussi pour l'Europe.

L'intérêt majeur de ces voies de transit internationales s'explique par le besoin de garantir nos approvisionnements stratégiques et de préserver leur ouverture intégrale nécessaire à la sécurité et à la prospérité économique de l'Europe ainsi qu'à ses échanges commerciaux avec le reste du monde.

Les domaines pour lesquels il est nécessaire que la France et les pays européens disposent d'une souveraineté significative

Les forces de défense et la base industrielle de défense du territoire européen

La nécessité de construire une capacité de défense européenne souveraine devient de plus en plus évidente, les principales raisons de cette urgence sont : la menace militaire de la Russie exprimée aujourd'hui par la guerre qu'elle mène en Ukraine et l'incertitude des États-Unis à défendre leurs alliés européens.

Malgré les pertes importantes en personnel et en équipement subies en Ukraine, la Russie

désigne régulièrement dans ses déclarations officielles la France et les Européens comme étant ses ennemis. L'issue du conflit en Ukraine revêt une importance majeure pour l'Europe et sa sécurité future en dépend.

Les atouts de l'Union européenne ne manquent pas : sa population s'élève à 450 millions d'habitants et son PIB est le deuxième PIB mondial après celui des États-Unis. Elle possède des territoires ultra-marins sur tous les continents avec des implantations militaires. Les budgets alloués à la défense en 2024 pour l'ensemble des pays de l'UE représentent 360 milliards de dollars, ce qui la place au deuxième rang mondial après les États-Unis (970 milliards de dollars) et juste devant la Chine (320 milliards de dollars).

L'UE présente cependant des faiblesses importantes : les politiques étrangères et de défense restent sous l'autorité de chacun des pays membres. Cette absence d'unité se traduit par des doublons, des rivalités industrielles et des divergences d'analyses.

L'absence d'unité dans les politiques étrangères et de défense des États membres fait que les achats de matériels sont effectués sans coordination à l'échelle européenne.

Tant que l'Europe présentera un ensemble de volontés nationales fragmentées, son poids militaire n'atteindra pas celui des pays qui constituent pour elle une menace, comme l'est aujourd'hui la Russie.

Pour que la situation évolue favorablement et pour arriver à mettre sur pied une véritable Europe de la défense, il faut que les États membres définissent conjointement une politique de la défense, qu'ils consacrent un budget à la hauteur des objectifs de cette politique et qu'ils mettent en place une programmation pluriannuelle suivant un principe de même type, par exemple, que celui de la loi de programmation militaire instaurée par la France.

On peut s'améliorer en travaillant sur deux axes :

- instaurer une politique institutionnelle qui permette à l'UE de prendre des décisions rapides

et efficaces dans les domaines diplomatique et militaire;

- développer la défense de l'UE dans le cadre de l'Otan; en effet, si l'Otan permet à l'UE d'utiliser ses structures, moyens et outils disponibles pour diriger les opérations, on obtient une option « UE pilier de l'Otan ».

L'option « UE pilier de l'Otan » dispose déjà d'un socle bien établi avec l'accord UE/Otan appelé « Berlin + ». Il s'agirait d'élargir cet accord, ce qui permettrait à l'UE, si elle était engagée dans des opérations majeures sans bénéficier de l'aide américaine, de trouver les capacités d'agir.

La dissuasion nucléaire

L'Europe ne dispose pas aujourd'hui d'une force de dissuasion nucléaire qui puisse s'appuyer sur une politique de défense commune. La force de dissuasion française est cohérente avec la politique de défense de la France uniquement. La force de dissuasion britannique est liée à celle des États-Unis et la position des autres pays européens est d'être uniquement sous la protection du parapluie nucléaire américain dont l'efficacité a été reconnue lors de la guerre froide, mais dont la pérennité peut maintenant laisser planer un doute.

Si les États-Unis renonçaient dorénavant à assumer ce rôle de protection en Europe, la seule puissance indépendante capable de proposer une alternative réaliste pourrait être la France, mais il y aurait pour cela trois conditions fondamentales à remplir :

1. La population française doit être prête à étendre son « parapluie nucléaire » à l'ensemble du continent européen.
2. Il doit y avoir une relation de confiance entre la France et ses alliés.
3. Le pays agresseur potentiel doit pouvoir être convaincu de l'engagement.

Imposer ce statut protecteur à la France serait périlleux. Le Kremlin risque de mettre l'Europe à l'épreuve. On pourrait imaginer une invasion de l'Estonie ou de la Lettonie que les moyens conventionnels européens ne pourraient pas

stopper, et le Kremlin mettrait alors la France au défi d'utiliser l'arme atomique pour sauver les pays Baltes, ce qui constituerait un cruel dilemme.

L'accès aux nouvelles technologies, comme l'IA

L'annonce de Donald Trump qui pourrait avoir le plus de répercussions dans les années à venir est celle de « Stargate ». C'est le nom donné à son projet pour renforcer l'intelligence artificielle aux États-Unis. Un investissement de 500 milliards de dollars doit être fait dans les infrastructures pour l'IA et les technologies connexes. En parallèle, Donald Trump a entrepris une vaste dérégulation de l'IA.

Nous sommes à l'aube d'un bouleversement économique et sociétal d'une ampleur au moins comparable à celle de l'industrialisation. Au cours des dix prochaines années, c'est la maîtrise de l'IA qui déterminera la puissance économique dans les secteurs stratégiques.

Avec des moyens différents de ceux déployés par les États-Unis et la Chine, l'UE a utilisé sa base de recherche pour régir les systèmes d'IA dans le respect de l'état de droit. L'UE a abordé la technologie principalement sous l'angle économique, social et réglementaire.

L'accession d'un nombre toujours plus important d'acteurs, en particulier non étatiques, aux potentiels de l'IA, doit requérir la mise en place d'une gouvernance internationale qui fasse interagir les États, la société civile et les acteurs privés. Deux écueils sont toutefois à éviter : les logiques d'influence des grands acteurs privés du secteur et le déplacement du centre de gravité technologique vers l'Asie. À la différence d'Internet dont les standards techniques et les normes ont été élaborés principalement par des experts américains, l'IA est largement désoccidentalisée, ce qui dilue l'influence européenne dans les forums techniques de négociation.

En recherchant un juste équilibre entre l'innovation et la réglementation, l'UE vise à créer un environnement propice à l'innovation responsable, tout en préservant les valeurs et les droits

fondamentaux dans un contexte international où le modèle démocratique est attaqué.

Dans le domaine de la défense, la France utilise l'IA d'une part pour des applications quotidiennes analogues à celles du civil, par exemple : l'amélioration de la recherche d'informations, les synthèses de données géopolitiques, l'interprétation de signaux électromagnétiques ou d'images satellitaires. L'objectif est d'optimiser les données pour le renseignement et la prise de décision stratégique. De plus, l'IA est utilisée dans le cadre des opérations militaires (systèmes embarqués, robotique et armement autonome). Cela comprend la mise en œuvre de drones aériens et terrestres pour des missions de reconnaissance ou pour la logistique en environnement hostile.

La souveraineté dans le domaine spatial

Entre les États-Unis et la Chine, l'Europe veut reprendre la main dans le domaine de l'espace. Avec des budgets en hausse, des projets comme Iris et Galileo et un bouclier spatial en préparation, l'Union européenne affiche ses ambitions pour sa souveraineté spatiale. La survie de l'Europe spatiale est en jeu, et surtout la souveraineté du continent dans les domaines dont le citoyen ne peut plus se passer, comme : la navigation, la météorologie, l'observation, la télécommunication, la connectivité, la défense, les sciences.

Pour la France, première puissance spatiale européenne, la situation devient plus difficile faute de moyens budgétaires. Traditionnel leader avec plus de 20 % du budget de l'agence spatiale européenne, elle pourrait reculer au troisième rang, derrière l'Allemagne et l'Italie. Néanmoins, la place de la ville de Toulouse comme pôle spatial européen ne cesse de grandir : l'Otan y installe son siège spatial avec le commandement de l'espace français, et la nouvelle entité créée entre Airbus, Thales et Leonardo souhaite également y établir son siège.

Sur le plan de la technologie, l'Europe n'a pas à nourrir de complexe vis-à-vis des autres puissances spatiales. La filière européenne a pris du retard, mais elle n'a pas décroché pour

autant : Galileo rivalise avec le GPS américain, le programme d'observation de la Terre Copernicus fonctionne parfaitement, Arianespace a enfin réussi à faire décoller Ariane 6 et, même s'il est bien plus modeste, notre « Newspace » fourmille de projets.

Nous ne souffrons pas d'un déficit de compétence, mais notre faiblesse résulte d'un manque de moyens financiers par rapport à nos concurrents. D'abord, parce que tous les ans, les États-Unis dépensent sept fois plus que l'Europe dans le domaine spatial, mais aussi parce que, depuis longtemps, non seulement nous investissons moins, mais, en plus, nous divisons des sommes plus faibles de manière moins efficace. En passant, par exemple, trop de petites commandes auprès de trop d'acteurs de trop petite taille au nom de la logique dite du « retour géographique » qui veut que, plutôt que de faire émerger des champions européens, chaque pays se fournisse pour l'essentiel auprès d'entreprises nationales.

L'accès aux approvisionnements stratégiques

Les besoins énergétiques de l'UE reposent largement sur les énergies fossiles, que ce soit pour le secteur industriel, le chauffage, ou le secteur du transport. L'UE, relativement pauvre en ressources fossiles, est obligée d'en importer.

Dans le secteur de l'énergie ainsi que dans l'approvisionnement en matières premières stratégiques, la Chine, la Russie et les États-Unis usent de leur position dominante de fournisseurs en ressources et en technologie pour s'imposer géopolitiquement par rapport aux pays importateurs.

En 2025, la Commission européenne a annoncé qu'elle soutenait une série de projets afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement des matières premières stratégiques. Le développement de projets d'extraction, de transformation et de recyclage de ces matières devrait permettre à l'Europe de réduire sa dépendance à l'égard de pays tiers dans un contexte géopolitique de plus en plus instable.

La Chine veut montrer aujourd'hui sa domination dans le domaine de l'extraction et des technologies liées aux terres rares, des métaux indispensables pour les secteurs de la tech, des énergies « bas carbone » et de la défense. Pékin extrait aujourd'hui environ 60 % du minerai de terres rares et en raffine près de 90 % à l'échelle mondiale. L'enjeu pour les pays occidentaux est donc, en priorité, de développer des capacités de raffinage et de recyclage.

Consciente de ses vulnérabilités, l'Europe a lancé plusieurs projets, notamment en France, avec le soutien du gouvernement. L'entreprise Solvay a ainsi relancé une ligne de traitement de terres rares à La Rochelle, un site qui fut, jusqu'aux années 1990, le premier raffineur mondial de terres rares. Avec un investissement d'une centaine de millions d'euros, ce site pourrait couvrir jusqu'à 30 % des besoins européens.

Le domaine cybernétique

La maîtrise de l'espace cyber est devenue un pilier de la souveraineté nationale et européenne. Infrastructures, industries, communications et systèmes militaires reposent sur des réseaux et des systèmes informatiques exposés à des menaces toujours plus sophistiquées.

Dans ce contexte, il convient de distinguer la typologie des acteurs en présence, leurs domaines d'intervention favoris et leurs implications en termes de menaces potentielles. D'un côté la menace se matérialise via des acteurs étatiques. Ceux-ci disposent de moyens étendus et pratiquent des modes opératoires qui peuvent diverger. La Russie et la Chine, par exemple, mènent des campagnes cyber de grande ampleur et relativement évoluées, ou encore des campagnes de désinformation automatisées et ciblées. D'autres États, tels que l'Iran et la Corée du Nord préfèrent sous-traiter leurs actions à des groupes criminels pour s'attaquer à leurs cibles, souvent des infrastructures critiques (énergie, transport, santé). D'un autre côté on trouve des acteurs non étatiques, tels que des cybercriminels organisés (« rançongiciels », vols

de données), des « hacktivistes » et mercenaires du « darknet », vendant leurs services aux plus offrants et dont la portée des dommages causés est tout aussi importante.

La souveraineté cybernétique européenne est loin d'être au rendez-vous. D'une part, la fragmentation institutionnelle et industrielle mène à des catalogues de services éclatés ou à l'absence de R&D commune du côté des microprogrammes et microcodes sécurisés, par exemple. Par ailleurs, l'Europe est très dépendante d'un point de vue technologique, avec l'utilisation de nombreux systèmes importés (systèmes d'exploitation, routeurs, librairies cryptographiques), autant de systèmes difficiles à remplacer. Enfin, force est de constater une pénurie de talents avec un déficit de spécialistes formés en cybersécurité ou encore en l'absence de filières d'excellence paneuropéennes.

Afin d'être plus efficaces, des initiatives nationales et européennes sont mises en place. La France a créé un « Centre d'opérations de souveraineté numérique » au sein de l'état-major interarmées. Au niveau européen, on assiste au renforcement d'ENISA, l'agence européenne pour la cybersécurité et à la création d'un Haut-commissariat à la cybersouveraineté, pilote de grands programmes d'investissement, de certification et de formation.

Les activités d'influence dans le domaine politique

La Russie et la Chine, principalement, mènent aujourd'hui une guerre hybride mêlant désinformation, cyberattaques, instrumentalisation des réseaux sociaux et campagnes visant à diviser les sociétés européennes.

Cette guerre hybride sape le fonctionnement de nos démocraties. Ces tactiques cherchent à nous diviser, à influencer les débats, et à détruire la confiance des citoyens dans leurs institutions ainsi que dans les élections.

On a pu le constater récemment en Roumanie où des ingérences russes ont conduit à l'invalidation des résultats du premier tour de

l'élection présidentielle en novembre 2024 qui avait été remportée par le candidat de l'extrême droite Calin Georgescu. Celui-ci s'était imposé dans le paysage politique roumain grâce à une stratégie bien définie et avec une aide étrangère avérée : d'abord en s'implantant dans de petites communautés et des cercles marginaux ; ensuite en infiltrant des réseaux d'influenceurs sur TikTok qui ont repris des contenus politiques et, enfin, par une amplification artificielle de sa présence via des milliers de faux comptes que TikTok a fini par supprimer. Ainsi, Calin Georgescu est devenu le personnage incontournable pour les électeurs indécis et la population méfiante à l'égard des institutions. On a pu constater la même instrumentalisation en Pologne à la suite d'une propagande utilisant les conséquences de la guerre en Ukraine, ainsi qu'au Portugal, où l'extrême droite a fait une percée historique lors des dernières élections législatives. La France est particulièrement touchée par les ingérences étrangères parce qu'elle est visible, influente et stratégique. Parce qu'elle est la seule puissance nucléaire de l'Union européenne, et qu'elle porte une vision ambitieuse pour l'UE. Mais aussi parce que notre société aime débattre et se divise volontiers.

La première chose à faire pour lutter contre ce fléau est d'agir par transparence, c'est-à-dire investiguer, instruire, répertorier et faire savoir, car révéler au grand jour, c'est armer les citoyens pour qu'ils comprennent comment ils peuvent subir des manipulations.

La maîtrise des enjeux maritimes

Le transport maritime est indispensable au bon fonctionnement de l'économie mondiale, à la sécurité alimentaire, et à l'approvisionnement énergétique, il est tributaire de points de passage critiques comme : le canal de Panama, le détroit du Pas-de-Calais, le détroit de Gibraltar, le Bosphore, le canal de Suez, le détroit d'Ormuz, ou les détroits de Singapour et de Malacca. Ceux-ci peuvent être facilement perturbés, voire bloqués, que ce soit accidentellement (échouement) ou

délibérément (comme le détroit d'Ormuz aujourd'hui avec le conflit au Moyen-Orient).

Par ailleurs, les États ont beaucoup de difficultés à faire face au développement de trafics illicites de marchandises qui privilégient la voie maritime en raison de sa discrétion, de sa simplicité et de sa rentabilité. Avec plus de 850 millions de conteneurs manipulés dans les ports chaque année, il est facile d'y dissimuler armes, stupéfiants ou biens de contrefaçon et d'entretenir une économie parallèle qui engrange des gains considérables permettant de neutraliser les obstacles que les États peinent à mettre en place et à adapter.

L'évolution du droit international n'a cessé d'étendre la possibilité pour les États d'exercer leur souveraineté sur les espaces maritimes qui les entourent et de maîtriser les ressources afférentes, ouvrant la voie à une forme de territorialisation de l'Océan. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer signée en 1982 et entrée en vigueur en 1994 a ainsi entériné le concept de zone économique exclusive (ZEE) étendant le contrôle de l'État côtier sur l'exploitation des ressources et la recherche scientifique marine jusqu'à 200 milles au large. Dans certaines conditions, l'État côtier peut revendiquer des droits sur les ressources des fonds marins et du sous-sol jusqu'à 350 milles au large. L'exercice effectif de cette souveraineté nécessite des moyens de surveillance et d'intervention adaptés, ce qui est le cas de la France qui dispose, grâce à ses territoires d'outre-mer, du deuxième domaine maritime du monde après les États-Unis.

L'océan est un réservoir de ressources de différentes natures. Les ressources halieutiques ont été les premières exploitées avec la pêche qui a étendu progressivement son rayon d'action de la zone côtière à la haute mer. La production marine des hydrocarbures (pétrole et gaz) s'est développée à partir des années 1950, là aussi de la zone côtière vers des profondeurs de plus en plus grandes. Elle représente aujourd'hui environ 30 % de la production mondiale.

D'abord avec les ports, puis avec les câbles sous-marins et plus récemment avec le développement des énergies marines renouvelables, les espaces maritimes sont aussi le siège d'infrastructures critiques propres à chaque État ou partagées. Ainsi, les câbles sous-marins acheminent près de 98 % des flux de télécommunications. Le développement des interconnexions électriques implique le déploiement de câbles sous-marins. Ces infrastructures vitales peuvent être la cible non seulement d'agressions physiques, mais aussi de cyberattaques.

L'Océan est aussi le support d'infrastructures militaires fixes (bases navales) ou mobiles (forces aéronavales) permettant aux États d'assurer la surveillance et la police de leurs espaces maritimes, de projeter leur puissance vers un théâtre d'opérations où qu'il se trouve et, le cas échéant, de déployer leur force de dissuasion (composante aéronavale ou sous-marine).

Conclusion

La France et l'ensemble des pays européens sont à la croisée des chemins : Washington, en publiant le document de sécurité nationale le 4 décembre 2025, entérine une rupture historique avec l'ère post 1945. On découvre dans ce document que, pour les États-Unis, les rapports avec le continent européen sont : « *Un investissement conditionnel, intéressé et politisé* ». En d'autres termes, le soutien américain dépendra des circonstances, de la contribution financière européenne et du bon vouloir du pouvoir en place à Washington. Dans le domaine de la défense, il faut se poser la question de savoir si l'Europe est à la hauteur de la menace en l'absence d'un soutien de la part des États-Unis.

Par ailleurs, nous sommes en train de revenir à une sorte de monde bipolaire : d'un côté les occidentaux, et de l'autre côté un agrégat de pays très divers qui n'ont comme seul point de convergence que la méfiance ou, au pire, la haine de l'Occident. Ces pays sont en passe de constituer un conglomérat antioccidental de plus en plus déterminé et qui possède toute la

palette des armements susceptibles de mener tout type de combat. On y trouve notamment la Chine, la Russie et l'Iran. Cet agrégat qu'on appelle aujourd'hui le « Sud global » représente une population de plus de 4 milliards d'habitants.

Le président Trump a d'ailleurs tiré les conséquences de ces recompositions en cours à l'échelle mondiale. Son constat d'isolement par rapport à ce nouveau monde hostile le conduit à changer ses alliances pour diviser le groupe de ces pays hostiles. C'est ainsi que pourrait se justifier sa tentative de rapprochement avec la Russie qu'il souhaite séparer de la Chine, car il apparaît clairement que son principal adversaire est la Chine dont le budget militaire a quasiment décuplé en vingt ans et qui veut inverser les rapports de force avec Washington.

Le président américain estime que les pays européens n'ont pas joué leur rôle en profitant des dividendes de la paix et en désarmant systématiquement. Il pense également que leurs forces morales sont atteintes par le « wokisme ». Il ne voit donc plus ni l'intérêt ni la nécessité de poursuivre la politique consistant à protéger les Européens. Ces derniers n'ont pas voulu ou n'ont pas su sentir le coup venir et se trouvent démunis. Le réveil est douloureux et le conflit en Ukraine le rend encore plus difficile. L'erreur des Européens a été de ne pas voir le basculement du monde, son glissement vers une organisation dominée par la force.

Les Européens ont toujours compté sur l'Otan. Le principal intérêt de cette organisation est l'interopérabilité des procédures, des équipements et des opérations. Tout se fait sur des normes militaires américaines. C'est pour cela que l'avenir est incertain si le président Trump décidait de quitter l'Otan. L'objectif de 5 % du PIB consacré aux dépenses de la défense acté lors du sommet de l'Otan à la Haye en juin 2025 risque de poser des problèmes à beaucoup de pays membres et de provoquer l'impatience des Américains qui feront pression sur les Européens pour qu'ils achètent leurs matériels et leurs équipements. L'Europe risque en effet de rencontrer des diffi-

cultés pour fournir par ses propres moyens ces matériels compte tenu de la montée en puissance trop lente de la base industrielle et technologique de défense européenne.

Dans ce contexte, la France ne peut envisager le renforcement de sa souveraineté que dans une approche européenne. Le « lâchage » de l'administration Trump vis-à-vis des Européens accentue encore plus la nécessité d'une coopération européenne pour assurer notre propre sécurité.

L'Europe a la capacité aujourd'hui de rivaliser sur le plan économique avec les grands blocs

émergents, mais il lui manque, dans le domaine politique, l'unité des États membres nécessaire, en particulier, pour mettre en place une défense commune cohérente et souveraine. Les pays européens ont su s'unir pour atteindre un niveau économique leur permettant de rivaliser avec les grands blocs émergents. La contrainte stratégique devrait forcer les Européens à réaliser l'unité politique nécessaire permettant d'accéder à une souveraineté dans les domaines vitaux, non par adhésion idéologique, mais par nécessité et pragmatisme.

De l'externalisation au mercenariat Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la défense

Gérard Dugard

Le contexte géostratégique

En ce premier quart du XXI^e siècle, le multilatéralisme cède la place à la multipolarité. Lorsque le nombre des États qui revendiquent leur souveraineté et leur autonomie stratégique devient considérable, la multipolarité devient l'hyperpolarité, en fait une a-polarité.

Ce monde apolaire a favorisé la multiplication et la montée en puissance d'entités non étatiques, qui pèsent sur les relations internationales, empiètent largement sur le rôle des États et participent aux conflits :

- des *organisations non gouvernementales* (ONG), qui promeuvent leurs visions du monde, grâce aux médias et à l'argent donné par les différents pays au gré de leurs intérêts ;
- de *très grandes entreprises internationales*, qui disposent de leurs propres services de sécurité ;
- des *groupes armés non étatiques* (GANE) de toutes natures : milices communautaires, factions armées dissidentes, groupes paramilitaires, organisations terroristes... Ils agissent

en autonomie ou par « délégation » d'États (proxys), dont ils prolongent l'action ou l'influence ;

- des *organisations criminelles* (mafias, triades, gangs...), qui peuvent être des instruments secrets pour des États et des multiplicateurs de force. La collaboration croissante entre le crime organisé et les acteurs de menaces hybrides est devenue un facteur de déstabilisation supplémentaire ;
- des *sociétés militaires privées*, qui sont financées par des États (ou des entreprises) ou par un prélèvement de richesses du pays. Elles sont dénommées :
 - PMC : *Private Military Company* (dans le monde anglo-saxon)
 - EMSP : *Entreprise militaire et de sécurité privée* (dans le Document de Montreux et par l'UE)
 - ESSD : *Entreprise de services de sécurité et de défense* (en France)

Elles offrent des palettes de services de plus en plus larges : la sécurité des personnes, des installations publiques ou privées ; l'appui aux forces, la formation, le renseignement et l'intelligence stratégique ; des opérations dans des zones à haut risque. Leurs activités se sont étendues dans le cyberspace, nouveau domaine conflictuel : intrusion, piratage, rançonnement, manipulation de l'information, influence... et *a contrario* dans la cyberdéfense.

Le droit international tente de réguler leurs activités

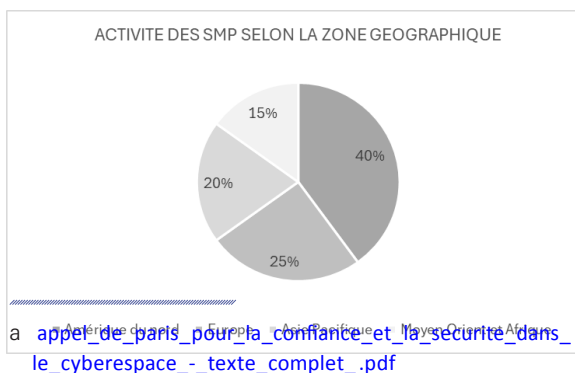
Le Protocole additionnel (du 4 décembre 1989) aux Conventions de Genève définit le terme *mercenaire*.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a rédigé le « Document de Montreux ». Ce DdM fait référence aux obligations juridiques pertinentes et aux bonnes pratiques pour les États, en ce qui concerne les opérations des EMSP pendant les conflits armés. Il est soutenu par 61 États et trois organisations internationales.

L'Appel de Paris du 12 novembre 2018 pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace^a prône un cyberspace ouvert, sûr, et pacifique, dans l'application du droit international dans son intégralité à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les SMP dans le monde

Les SMP se sont multipliées ; le nombre de pays disposant d'entreprises de ce type ou ayant recours à leurs services a augmenté. Les zones d'action des SMP s'étendent au monde entier.



Ce marché est en croissance, compte tenu des évolutions géostratégiques et du développement des conflits hybrides. Le chiffre d'affaires annuel des SMP (difficile à évaluer en raison des sous-traitances en cascade et d'un certain secret) a été estimé à 235 milliards de dollars en 2023 et atteindrait 338 milliards en 2030.

Les statuts des SMP sont très variables. En principe, ce sont des entreprises de droit privé. En fait, elles sont plus ou moins dépendantes vis-à-vis du pouvoir politique du pays dans lequel elles sont implantées.

Aux États-Unis, Blackwater a changé plusieurs fois de nom (aujourd'hui *Constellis Holdings*). Des SMP sont actives sous couvert d'actions humanitaires (Fondation Humanitaire pour Gaza).

En Russie, le groupe Wagner a été nationalisé et ses membres intégrés à l'armée russe. Il est actif en Afrique, sous la dénomination Africa Corps. Des sociétés privées liées au renseignement militaire recrutent massivement en ligne afin de regarnir les rangs des forces armées russes en Ukraine après de lourdes pertes ; 10 000 Nord-Coréens et plus de 1 400 combattants africains (majoritairement kenyans), mais aussi indiens et népalais ont été enrôlés.

La Chine missionne de nombreuses SMP (安保) pour assurer la protection de ses implantations sur les nouvelles routes de la soie et la diffusion de son influence sur le continent africain.

En Turquie, la SMP SADAT est contrôlée (non officiellement) par le pouvoir politique ; sa mission est d'assurer la promotion de l'Islam et le rapprochement des pays musulmans dans le domaine des industries de défense. Elle sert aussi les intérêts géopolitiques et stratégiques de la Turquie.

D'autres SMP actives dans le monde, notamment dans le domaine cyber, sont étudiées dans le rapport.

L'Union européenne, entité politique et économique, ne dispose pas de forces de sécurité et de défense autonomes. Pour assurer la protection

de ses ambassades et de ses missions de coopération à l'étranger, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) est amené à lancer des appels d'offres internationaux, auprès d'EMSP (y compris étrangères à l'UE ou locales).

Le recrutement et la formation des personnels (*contractors*)

Dans le monde occidental, la gestion des ressources humaines est confidentielle; le recrutement s'effectue de façon préférentielle auprès d'anciens militaires, des services spéciaux, de services de renseignement, de retraités de la police

Les compétences requises sont tactiques (acquises dans le cadre d'une expérience professionnelle.), techniques (permettant la mise en œuvre des équipements d'appui), de disponibilité (sans délai) et de motivation (financière, goût de l'aventure). Des sociétés assurent la formation des futurs « *contractors* » (comme PEGASUS International). D'autres filières sont privilégiées, comme dans des États du Sud global, dans des associations collectives : organisations qui encadrent des populations d'anciens policiers, d'anciens militaires, unités constituées issues de contingents des missions de maintien de la paix de l'ONU, anciens miliciens présents et non désarmés sur un théâtre.

Les ESSD en France

Externalisation ou non-externalisation est un sujet très délicat à traiter dans le cadre du ministère des armées du fait de ses spécificités. Déjà, la fabrication et la maintenance des armements sont privatisées. Les avantages versus les inconvénients ou risques d'une privatisation ou non d'activités régaliennes de services (elles-mêmes d'une grande diversité) ont fait l'objet de nombreux débats et rapports; la France et les pays anglo-saxons ont des stratégies différentes.

Le comité éthique de défense a énoncé plusieurs principes directeurs : le monopole de la

force légitime doit demeurer du ressort de l'État; mais la Défense doit aussi pouvoir s'appuyer sur toute la Nation, à travers l'engagement patriotique de tous les citoyens et de tous les acteurs publics et privés.

La réglementation française est contraignante. Plusieurs lois ou décrets encadrent l'activité des ESSD, avec quelques ouvertures : la protection des transports maritimes contre la piraterie (golfe de Guinée, corne de l'Afrique...) est assurée par des ESSD françaises depuis 2014; le décret n°202-1030 du 31 octobre 2025, officialise l'emploi d'« opérateurs de référence » privés dans le cadre de la coopération militaire internationale

La place des ESSD dans les fonctions stratégiques

Dans le contexte géostratégique décrit précédemment, la question de la sécurité et de la défense des États, qui relèvent de leur mission régalienne, se pose en termes nouveaux. Dans la diversité des futurs champs de conflictualité, de nouveaux métiers et de nouvelles compétences devront être mis en œuvre, avec les capacités techniques et financières associées.

Le recours, par les États, à des sociétés privées, est inéluctable, afin d'assurer efficacement, en coproduction, l'ensemble de ces missions.

À côté de la base industrielle et technologique de défense (BITD), la France doit disposer de sociétés privées de services de sécurité et de défense, solides et compétentes. C'est une nécessité pour sa souveraineté.

Les activités qui doivent être confiées, à l'avenir, à des entités privées, sont positionnées dans chacune des fonctions stratégiques de la revue nationale stratégique (RNS) de 2022, en se reportant aux objectifs stratégiques de la RNS 2025 auxquelles elles contribuent.

Une France unie et résiliente : grâce à l'origine, l'expérience et la formation de leurs personnels, les ESSD participent au réarmement moral de la nation, dans un effort de prise de

conscience, de formation, d'organisation, pour gérer les crises futures.

Une diplomatie de défense plus active : l'emploi d'ESSD sur des projets de longue durée permet une plus grande stabilité des personnels sur place, tout en réduisant la visibilité des armées françaises dans les pays partenaires.

Une souveraineté d'appréciation et décisionnelle : l'anticipation stratégique nécessite une synergie entre acteurs étatiques et privés (chercheurs académiques, *think tanks*...). Les ESSD, qui disposent des expertises spécialisées (techniques ou géographiques), participent à cette mission ; elles ont une plus grande réactivité que l'État pour utiliser l'IA, nécessaire pour traiter le volume important d'informations disponibles, notamment en source ouverte (OSINT).

Agir dans les champs hybrides : pour la mise en œuvre de cette stratégie, l'État, qui ne dispose pas de tous les spécialistes du bon niveau recherché, du fait notamment de la concurrence à l'embauche avec le secteur privé, doit nécessairement faire appel à des compétences extérieures aux ministères. Dans ce cadre, l'appui aux forces, par des actions d'influence/communication, de reconnaissance et de recueil d'information sur des zones de tensions, est confié à des ESSD. Dans le domaine cyber, les ESSD ont la possibilité de mener des actions discrètes, non seulement en défense, mais aussi en contre-offensive.

La capacité d'emporter la décision dans les opérations militaires : en cas de crise majeure, pour protéger son territoire, la France doit coordonner la défense civile et la défense militaire. Les ESSD jouent un rôle complémentaire, dans la sécurité des organismes d'importance vitale (OIV), dans la sécurisation des transports

logistiques, le renseignement zonal.

Pour que la contribution des ESSD à ces objectifs se concrétise, une évolution de la législation est nécessaire : un cadre juridique spécifique (législatif et réglementaire) officialisera les modalités de recours aux ESSD, qui bénéficieront alors d'un statut reconnu par la représentation nationale, ce qui leur conférera une légitimité accrue.

Des ESSD puissantes pour une offre souveraine, compétente et de confiance

Des ESSD en France (et au sein de l'Union européenne) puissantes, pertinentes et innovantes produiront les prestations attendues pour le futur. Elles apporteront l'indépendance et la capacité à peser sur les affaires du monde.

Comptes rendus des conférences Athéna

Des comptes rendus des conférences Athéna sont rédigés régulièrement pour le bulletin de l'AAT par Patrick Michon ou Jacques Levet et sont reproduits ci-après dans notre bulletin. Ces comptes rendus ne peuvent restituer toute la richesse de ces conférences.

N'hésitez pas à en visionner les vidéos, accessibles sur le site web de notre association.

<https://aed-ihedn.fr/publications/videos/>

Le financement européen de la défense

Conférence Athéna n° 2 du 17 février 2026



Jean-Nicolas BREHON, conseiller honoraire au Sénat
et ICA Pierre-Marie LECAT, DGA,

L'Europe de la Défense est à un tournant historique, depuis trois ans, les initiatives se multiplient, à la fois sur les capacités militaires et industrielles.

Les premières actions de l'Europe en matière de défense remontent au début des années 1990, à la suite de divers événements : dislocation de l'URSS, traité de Maastricht (1992), guerre en Yougoslavie, déclaration de Petersberg, instituant des missions humanitaires ou de prévention des conflits et de maintien de la paix. Les ambitions européennes en matière de défense restaient alors cependant limitées.

Le traité d'Amsterdam (1997) visait notamment à affirmer l'identité de l'Union européenne sur la scène internationale. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) a vu l'intégration de toutes les questions liées à la sécurité de l'UE, dont l'élaboration progressive d'une politique de défense commune.

La première opération militaire de l'UE a été la mise en place de la force européenne EUFOR Concordia (2003) pour une mission de maintien de la paix en Macédoine. L'Europe a ensuite déployé une force opérationnelle en Bosnie-Herzégovine (opération Althea). Pendant plusieurs années, l'Europe a ainsi mené une dizaine d'opérations militaires, dans le cadre

de la PESC. Ces opérations ont permis, avec des coûts limités, de montrer la crédibilité de l'Europe en matière de maintien de la paix ou de lutte contre la piraterie, par exemple.

Le traité de Lisbonne (2007) a renforcé les moyens et la cohérence de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC) et a élargi le cadre d'action de l'Union européenne.

En 2021, le Conseil de l'Europe a établi la facilité européenne pour la paix (FEP), instrument visant à accroître la capacité de l'UE à prévenir les conflits, consolider et préserver la paix, renforcer la sécurité et la stabilité internationales. La FEP fonctionne au moyen de missions et d'opérations, des mesures d'assistance en faveur de pays partenaires ou d'organisations régionales ou internationales. La FEP est devenue un instrument majeur dans les domaines militaire et de la défense, doté en tout de plus de 17 milliards d'euros financés par les États membres.

Toutes ces actions, pilotées par le Conseil de l'Europe, ont permis à l'UE de trouver sa place et sa légitimité comme organisation mondiale œuvrant pour le maintien de la paix.

La Commission européenne s'est depuis 2011 progressivement impliquée dans le secteur de la défense, en levant l'obstacle juridique (la Com-

mission européenne traite de sujets industriels, mais pas de la Défense) et l'obstacle budgétaire, par le recours à l'emprunt.

Les dépenses de défense des États membres de l'UE ont fortement augmenté entre 2021 et 2024. En 2024, les dépenses de défense des États membres ont atteint 343 milliards d'euros. L'UE a pris un certain nombre d'initiatives pour compléter et amplifier les efforts déployés par chaque État membre et stimuler la compétitivité. Cependant, l'unité de l'Europe de la défense reste fragilisée par des concurrences internes ; de plus, 70 à 80 % des équipements militaires européens sont achetés en dehors de l'UE.

De nombreux projets de coopération européens sont lancés. Ceci amène à la désignation, en 2024, d'un commissaire européen à la Défense chargé d'inciter les États membres à déléguer certaines de leurs compétences en matière de défense au niveau européen, et de coordonner la politique industrielle de défense.

La guerre en Ukraine amène une très forte accélération des initiatives européennes. Ainsi, en 2025, se met en place SAFE (Action pour la sécurité en Europe), programme de 150 milliards d'euros. Il s'agit d'un soutien financier aux États membres afin de renforcer la BITD de l'Europe. Le Conseil adopte également en 2025 le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP - 1,5 milliard d'euros) pour renforcer la capacité des États membres à faire face aux menaces actuelles et futures. Ces outils doivent également renforcer l'autonomie stratégique européenne, en encourageant la conception et la fabrication de matériels en Europe.

Les enjeux pour la France sont multiples. Il convient tout d'abord d'inscrire ces programmes européens en coordination et synchronisation avec les programmes nationaux. Il s'agit éga-

lement de défendre les intérêts de l'industrie nationale, de conserver la maîtrise des décisions capacitaires et du contrôle des exportations.

Au-delà des conflits institutionnels entre les États membres, le conseil et le parlement européen, qui disposent du pouvoir décisionnaire, et la Commission européenne, cette dernière dispose d'un réel pouvoir, à la fois d'initiatives et d'orientation dans l'exécution des décisions. Or, la CE ne se situe pas dans une logique d'efficacité opérationnelle militaire, mais dans une logique de distribution équilibrée des ressources vers les États membres, et cette logique politique l'emporte sur la recherche de l'efficacité opérationnelle.

Deux sujets restent ouverts. Les États membres n'ayant pas su montrer l'efficacité des coopérations bi ou multilatérales, peuvent-ils s'opposer aux initiatives de coopération portées par l'Europe ? La position de l'Allemagne reste ambiguë : s'inscrit-elle vraiment dans une logique communautaire ?

En conclusion, la dynamique européenne en matière d'armement et de défense est vraiment passée à une vitesse supérieure, sous l'impulsion stratégique de la Commission européenne, et l'intervention de l'Europe sera, par l'importance de ses financements, structurante pour la BITD européenne, mais aussi pour les aspects capacitaires. Cette intervention de l'Europe peut interférer avec les politiques de défense des États. Cependant, les points positifs sont l'incitation à acheter davantage d'équipements en Europe, et l'accélération des coopérations industrielles que les États membres n'ont pas su trouver. Il y a donc là une réelle opportunité pour les États membres, dont la France.

CR rédigé par Jacques Levet

L'anxiété géopolitique : enjeux et défis pour la décision et l'action



Conférence Athéna n° 3 du 17 mars 2026
M. Mathieu Guidère — Professeur des Universités et directeur de l'Inserm

Cette conférence se place dans un cadre d'engagement opérationnel qui est le renseignement médico-sanitaire.

Du renseignement médical à l'anxiété politique

Jusqu'en 2020, le renseignement médical (*Medical Intelligence*) concernait les médicaments, la biodiversité, les dispositifs médicaux, les protocoles de soin et la recherche médicale. Après 2020 et la pandémie (Covid 19), les enjeux médicaux sont devenus des enjeux de souveraineté, et le renseignement s'est intéressé aux aspects sanitaires : il s'agissait d'identifier les vulnérabilités sanitaires, d'apprécier les menaces sanitaires et de se protéger contre ces menaces.

La guerre en Ukraine a conduit à l'intégration de la santé mentale comme enjeu de sécurité et de défense, et au développement d'un nouveau phénomène, l'anxiété géopolitique.

L'anxiété géopolitique

L'anxiété géopolitique désigne un état d'inquiétude ou de peur provoqué par l'instabilité des relations internationales et la perception de menaces globales hors de contrôle, soumise au bon vouloir d'un petit nombre de dirigeants. Contrairement à une peur ponctuelle liée à un évènement, l'anxiété géopolitique s'installe dans la durée. C'est une forme de stress chronique et incontrôlable. Les facteurs déclencheurs peuvent être des conflits de haute intensité, la guerre hybride (désinformation, intrusions...), la dépendance économique, la surexposition médiatique.

L'état d'anxiété géopolitique peut être mesuré par des systèmes multiagents IA, qui permettent, par l'analyse de différents paramètres, comme

les flux sémantiques des réseaux sociaux ou les schémas d'information de la population, de connaître l'état psychologique d'une population. Ainsi, on peut déterminer l'indice d'anxiété géopolitique (IAG) d'une population.

La France est particulièrement sensible aux effets psychologiques et présente un IAG élevé (87 %, actuellement supérieur à celui d'Israël 83 %, de l'Ukraine 79 %, et tous les pays occidentaux); cet IAG français est lié notamment à la crainte d'une nouvelle guerre mondiale ou d'un risque de déclassement économique. Ce pessimisme rend la France particulièrement vulnérable, et cette déprime nationale se transforme en une véritable déstabilisation stratégique.

La guerre cognitive

Cette anxiété géopolitique est un levier de la guerre cognitive.

La guerre cognitive, rendue possible par les intelligences artificielles, peut altérer la façon dont on pense le monde, dont on perçoit la réalité, ou dont on prend des décisions. Elle peut affecter la population comme le commandement militaire.

Les systèmes d'intelligence artificielle permettent maintenant le déploiement de cette guerre cognitive à très grande échelle. Ainsi, un État peut, par des systèmes d'intelligence artificielle, et via les réseaux sociaux, par exemple, infiltrer les groupes et les personnes, pour façonner l'opinion et aller jusqu'à rendre un pays ingouvernable. On passe de la propagande à la capture cognitive.

La guerre cognitive par saturation rend la vérité indiscernable. Les systèmes intelligents peuvent pratiquer la manipulation, injecter des données biaisées, en fonction des réactions de

la cible, et agir ainsi en saboteurs de cognition, induisant sur la cible un cycle de désorientation, polarisation, démobilitation.

La mise en place d'une défense cognitive passe par l'aguerrissement psychologique (y compris le « blindage psychologique » du commandement ou des dirigeants et décideurs), la neutralisation des agents cognitifs adverses, la protection des systèmes de production de connaissances, et la contre-ingérence cognitive avec la production de contre-narratifs intelligents.

La souveraineté cognitive

La souveraineté cognitive se définit comme la capacité d'un État ou d'une entreprise à maintenir son autonomie de jugement et la maîtrise de son propre espace mental face à des technologies et narratifs étrangers. Un État qui dépend des IA d'un autre État pour s'informer, s'éduquer ou décider a perdu sa souveraineté cognitive.

Nous sommes face à des risques de vassalisation cognitive : nos systèmes peuvent être imprégnés de biais cognitifs, influencés par les intérêts géopolitiques de leurs concepteurs issus d'autres États. Les données de navigation des personnes sur Internet permettent de créer des « jumeaux numériques » de la psychologie collective d'une nation. Les algorithmes (TikTok,

Facebook, YouTube) sont conçus pour polariser et manipuler les opinions.

Pour manipuler une population, une IA a besoin de connaître ses points de fragilité (via l'indice d'anxiété géopolitique). La souveraineté cognitive passe donc par la protection stricte des métadonnées sociales ou sociétales. La souveraineté cognitive peut se gagner aussi dans les écoles, par la formation, la sensibilisation.

Ainsi apparaissent les quatre piliers de la souveraineté cognitive : des infrastructures nationales de gestion des données, une législation protégeant les données individuelles, une éducation aux médias sociaux afin d'éviter la subversion idéologique, et une maîtrise des technologies et des algorithmes pour détecter les biais cognitifs.

L'exemple de la Chine

La Chine est le seul pays au monde à avoir construit (et très rapidement) un modèle de souveraineté cognitive, grâce à des programmes de formation dès l'école, une infrastructure numérique qui assure une étanchéité cognitive, des réseaux sociaux sans algorithmie étrangère, des systèmes d'intelligence artificielle offensifs et défensifs.

Jacques Levet

La démocratie à l'épreuve de la cyberguerre



Conférence Athéna n° 4 du 21 avril 2026

Martin Untersinger, journaliste d'investigation au Monde

La cybersécurité devient un enjeu majeur de la défense de la Nation et de ses intérêts économiques. Le premier cas d'espionnage étatique est décrit à la fin des années 80 par Clifford Stoll dans son livre *Le nid de coucou*, qui relate la longue traque d'un espion dans le labyrinthe de l'espionnage informatique.

La cyberguerre peut être caractérisée autour de trois idées :

- la remise en cause de la frontière entre privé et public ;
- l'abolition des limites temporelles de la guerre ;
- la redéfinition de la notion même de guerre et de conflit.

Remise en cause de la frontière entre privé et public

Les cyberattaques visent les systèmes civils, par exemple des infrastructures de télécommunications. Ces attaques sont menées par des organismes privés au service d'un État, et ce à un coût modique, et avec un déni possible de cet État ; ces cyberattaques créent chez l'adversaire une menace lancinante.

Ainsi, l'Ukraine s'appuie depuis le début de l'invasion russe sur des civils pour mener des attaques.

En Chine, les entreprises sont des composantes à part entière de l'appareil cyber, elles contribuent à la prolifération des cyberattaques chinoises, certaines versant même dans le cybercrime. L'industrie de la recherche de vulnérabilité des logiciels est aux ordres de l'État.

Un nouveau concept se développe, la *threat intelligence*, qui vise à étudier les pirates informatiques ; certaines entreprises peuvent ainsi jouer un rôle de contre-espionnage.

On assiste à l'apparition de nouveaux « marchands d'armes », avec l'émergence d'une industrie de fabrication de logiciels espions. Ces logiciels sont vendus à des pays qui bafouent les droits humains, et peuvent transformer des « petits pays » en puissances cyber ! Ils posent par ailleurs des questions éthiques majeures pour les démocraties.

Abolition des limites temporelles de la guerre

La guerre en Ukraine n'a pas commencé en 2022. L'invasion russe a été précédée dès 2014 par un ensemble de cyberattaques russes vers l'Ukraine, afin de préparer le conflit. Ces attaques visaient à fragiliser et décrédibiliser l'État ukrainien : attaques contre les élections, contre le réseau électrique, contre les médias, les ministères.

La Chine mène des actions de cyberharcèlement et d'espionnage massif vers l'Occident mettant en œuvre des moyens humains démesurés. Par exemple, la Chine prépositionne des systèmes logiciels espions dans les pays occidentaux, dans des endroits critiques (exemple : système de distribution de l'eau). Ainsi, on peut penser que la Chine se prépare en vue de l'invasion de Taïwan.

Redéfinition de la notion même de guerre et de conflit

Les actions de guerre pourraient consister en :

- des attaques « hybrides » visant à déstabiliser la société (corroder les institutions, éroder la confiance des citoyens, attiser les divisions) ; ces attaques, menées en dessous du seuil de l'agression, jettent l'incertitude sur l'identité de l'agresseur ;

– des actions de sabotage, des survols de drones ou des opérations informationnelles.

Un exemple est le groupe israélien *Predatory Sparrow*, qui mènerait depuis quelques années des cyberattaques visant des infrastructures iraniennes.

On peut également citer les actions de manipulation de l'information, menées par la Russie,

ciblant les services étatiques ou les entreprises, visant à déstabiliser la société ukrainienne.

Enfin, on peut évoquer Mythos, une intelligence artificielle de la société Anthropic, capable de découvrir de nouvelles vulnérabilités informatiques.

Ainsi l'intelligence artificielle pourrait jouer un rôle clé dans les cyberguerres futures !

Jacques Levet

Les drones de surface maritimes



Conférence Athéna n° 5 du 19 mai 2026

Antoine TOURNET CEO/cofondateur DIODON DRONE TECHNOLOGY

La conférence a présenté les enjeux croissants du domaine maritime et la réponse apportée par DIODON avec le HP30, un drone aérien flottant spécifiquement conçu pour les usages en mer. Destiné aux missions de renseignement, de surveillance, de recherche et de sauvetage, ce système met l'accent sur la robustesse, la compacité, l'étanchéité et la facilité de déploiement depuis des unités de surface, y compris dans des conditions dégradées.

L'enjeu stratégique du maritime. Le conférencier souligne une véritable « maritimisation du monde » : les espaces maritimes concentrent des intérêts majeurs en matière de commerce, de ressources, de souveraineté et de sécurité. Dans ce contexte, les moyens humains sont rares, coûteux et difficiles à déployer durablement en mer, ce qui renforce l'intérêt de l'automatisation et de la robotique.

Une fenêtre technologique favorable. Les briques issues du monde civil — robotique, électronique, logiciels, télécommunications, autonomie et intelligence artificielle — arrivent aujourd'hui à maturité. Cette évolution permet de proposer des solutions plus opérationnelles, plus accessibles et plus industrialisables que par le passé, avec des coûts mieux maîtrisés que ceux des plateformes habitées. La massification des moyens robotisés devient donc envisageable.

Un environnement techniquement exigeant. Le maritime reste toutefois un milieu particulièrement hostile : humidité élevée, pluies fréquentes, brouillard salin, vents soutenus, houle, embruns et forte charge cognitive pour les opérateurs. Les solutions terrestres adaptées *a posteriori* montrent ici leurs limites ; il faut des systèmes

conçus nativement pour la mer, tant sur le plan de la structure que de l'usage opérationnel.

Le positionnement de DIODON. Depuis 2017, DIODON se positionne comme une interface air-mer de référence au service des Marines, des garde-côtes, des forces spéciales, des unités amphibies, mais aussi d'acteurs civils et industriels. L'entreprise associe conception de drones aériens flottants pour le maritime et intégration de systèmes avec des partenaires industriels. Elle met en avant une présence internationale, plus d'une centaine de systèmes déployés et une stratégie fondée à la fois sur la croissance commerciale, l'élargissement de ses partenariats et le renforcement de ses capacités technologiques.

Le HP30. Le produit présenté est un drone aérien flottant conçu dès l'origine pour les professionnels du maritime. Il est annoncé comme flottant, étanche, compact, discret et utilisable jusqu'à l'état de mer 4. Il embarque des capteurs électro-optiques et infrarouges permettant des missions de jour comme de nuit. Le système met également l'accent sur l'ergonomie de la mise en œuvre, l'endurance immédiate, la portée tactique et la résilience en conditions dégradées. L'objectif est de fournir une capacité ISR^a fiable, rapidement déployable et directement utile aux opérations menées depuis la surface.

Cas d'usage opérationnels. Deux applications ont été particulièrement mises en avant. Pour les équipes de visite, le HP30 permet de préparer un abordage en améliorant la connaissance de situation, en offrant une vision plus complète du navire ciblé, en surveillant les angles morts et en maintenant une observation critique pendant

a Intelligence, surveillance, reconnaissance

les phases de fouille et de sécurisation. Pour les unités côtières, il contribue à détecter, identifier et suivre des activités suspectes, à élargir la zone de surveillance, à accélérer la décision et à jouer un rôle de multiplicateur de forces.

Perspectives et point d'attention. La conférence s'est conclue sur la perspective d'une montée en puissance de la robotique maritime, à mesure que les alliés et concurrents investissent ce champ. Le développement de telles capacités

repose cependant sur un facteur décisif : le financement. Comme souvent dans les technologies de rupture, les entreprises du secteur ont besoin d'un soutien durable pour couvrir les phases d'innovation, d'industrialisation et de passage à l'échelle. La commande publique apparaît ainsi comme un levier stratégique si l'on veut éviter que le retard déjà observé sur d'autres segments de drones ne se reproduise dans le domaine maritime.

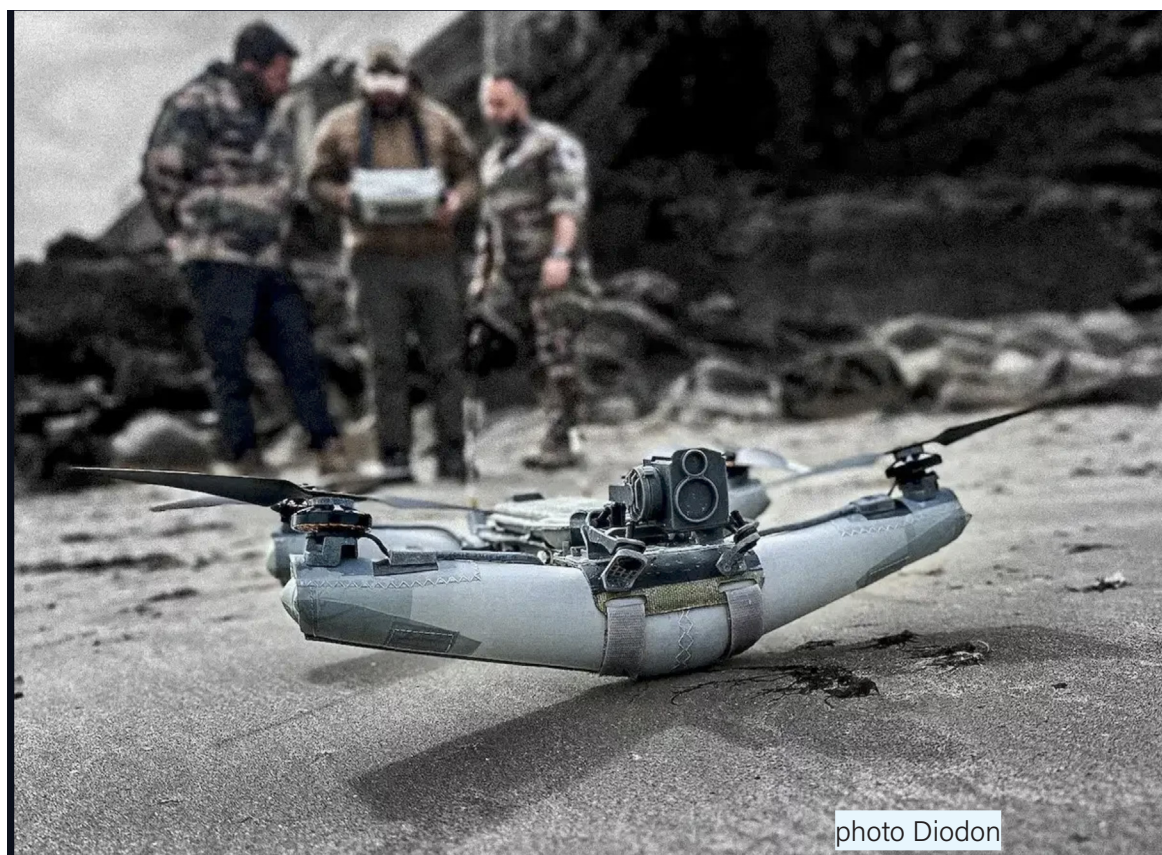


photo Diodon

La confrontation de deux BITD au Moyen-Orient

Patrick Michon

Le Proche et le Moyen-Orient ne constituent ni un ensemble culturel homogène ni un espace religieux unifié. L'Iran, musulman à près de 99 % et majoritairement chiite, demeure avant tout un État perse, héritier d'une civilisation plurimillénaire. Israël, dont les aïeux, les Hébreux, étaient établis sur cette terre depuis Josué, est redevenu un État-nation en 1948, concrétisant le projet sioniste. Une minorité arabe israélienne, majoritairement sunnite, concerne 20 % de la population. Malgré leur antagonisme actuel, l'Iran et Israël ont une longue histoire commune depuis Cyrus le Grand, l'empereur perse qui a libéré les Hébreux retenus en esclavage à Babylone.

Avec une conflictualité persistante depuis 1979, les bases industrielles et technologiques de défense (BITD) israélienne et iranienne présentent plusieurs caractéristiques communes : un système universitaire assurant un haut niveau de formation scientifique et technique, ainsi que la recherche de l'autonomie industrielle afin de limiter l'impact des embargos et des dépendances extérieures. Israël se distingue par un investissement dans les R&D civiles et militaires, avec plus de 5 % du PIB qui y sont consacrés.

À l'origine des BITD (dissuasion et armements conventionnels) de l'Iran et d'Israël

Israël : la recherche d'une dissuasion crédible, nucléaire et conventionnelle

Depuis la proclamation de son indépendance le 14 mai 1948 et la création des Forces de défense israéliennes (Tsahal), l'armée occupe une

place centrale dans la société israélienne. Cette

situation résulte d'un environnement géostratégique particulièrement contraint, marqué par une succession de conflits majeurs depuis la fondation de l'État.

Tsahal est le vivier des élites politiques du pays, qui connaissent donc les exigences de la défense. Confronté à des menaces multiples et simultanées, Israël a choisi de privilégier la supériorité technologique. En 2026, la BITD israélienne atteint un niveau scientifique et technique comparable à celui des industries de défense des États-Unis et des principales puissances européennes.

Les forces armées israéliennes s'appuient sur des équipements sophistiqués, conçus par de grands groupes industriels nationaux, complétés par un réseau dense de PME innovantes. Ces dernières sont particulièrement actives dans les domaines du C4ISR et de l'intelligence artificielle appliquée à la défense.

Iran : une BITD développée sous contrainte d'embargos

Initiée sous le régime du Shah, la politique de développement d'une industrie de défense nationale a été poursuivie par la République islamique, notamment en réaction aux embargos internationaux. L'Iran a bénéficié de soutiens technologiques en provenance de pays partenaires, notamment la Chine et la Corée du Nord, mais souffre de l'absence d'une capacité de production de moteurs performants.

L'Iran constitue le seul acteur régional disposant d'une souveraineté technologique suffisante

pour représenter une menace crédible face à Israël. Le pays a développé un programme spatial autonome, des drones militaires performants, ainsi qu'une gamme étendue de missiles balistiques.

Les drones *Shahed*, largement utilisés par la Russie en Ukraine, illustrent la capacité iranienne à concevoir et à produire des systèmes à faible coût ayant un impact opérationnel significatif.

La dissuasion repose sur la maîtrise de l'arme elle-même et de ses vecteurs.

Israël

Les accords de Sèvres, restés longtemps secrets, en 1956 entre la France, la Grande-Bretagne et Israël ont défini le soutien à Tsahal lors de la Guerre du Sinaï, l'opération Mousquetaire, et la livraison par la France d'avions de combat et de chars légers AMX13. La coopération entre la France et Israël a concerné la construction du réacteur plutonigène de Dimona, qui est encore aujourd'hui la cheville ouvrière du programme d'armement nucléaire israélien.

Israël, qui n'a pas signé le Traité de non-prolifération, entretient une ambiguïté stratégique concernant sa dissuasion nucléaire, laquelle reposerait sur une triade comprenant :

- des missiles balistiques de la famille Jéricho, dont la première génération MD 620 a été développée par Dassault entre 1960 et 1969 ;
- des missiles de croisière lancés depuis des sous-marins conventionnels ; la marine israélienne aligne en effet six sous-marins de classe *Dolphin*, livrés par l'Allemagne, susceptibles d'emporter des missiles de croisière à capacité nucléaire ;
- des vecteurs aériens, notamment des chasseurs-bombardiers F15 et F35I.

Ces capacités permettraient de couvrir l'ensemble des États potentiellement hostiles. L'Iran est désigné comme l'adversaire stratégique principal, entouré d'acteurs non étatiques soutenus par Téhéran : le Hamas, le Hezbollah et les Houthis.

Iran

Le pays a investi des ressources importantes dans des programmes de missiles, de drones et dans un programme nucléaire pouvant menacer l'ensemble du Moyen-Orient, voire l'Europe du Sud.

Le programme nucléaire repose sur des centrifugeuses conçues localement, développées sous un régime de sanctions particulièrement sévères.

Le programme nucléaire iranien, initié dans les années 1950, a connu plusieurs phases de suspension et de relance. Le retrait américain de l'accord de Vienne en 2018 a conduit à une reprise des activités d'enrichissement, culminant avec la découverte de stocks significatifs d'uranium enrichi à 60 %. Au moment de la rédaction de cet article, les capacités d'armement nucléaire de l'Iran restent inconnues.

Le missile *Khorramshahr*, à propergols liquides, offre une grande portée, mais présente des contraintes opérationnelles importantes. À l'inverse, le missile *Sejil*, à propergol solide, est plus rapide à mettre en œuvre et plus difficile à détecter, ce qui en accroît la dangerosité.

Les Équipements des forces aériennes, terrestres et navales

Les ambitions israéliennes

Après l'abandon du programme national de chasseur *Lavi*, Israël a compensé cette renonciation en intégrant des systèmes électroniques/ de mission développés localement sur des plateformes acquises à l'étranger. Cette maîtrise technologique s'accompagne d'une avance doctrinale notable, notamment dans l'emploi intensif des drones de reconnaissance et d'attaque.

L'armée de l'air israélienne aligne plus de 870 avions de combat modernes, dont des F16, F15 et F35. Ces derniers sont intégrés avec des systèmes israéliens, garantissant une autonomie d'emploi accrue vis-à-vis du fournisseur américain.

Les forces terrestres de Tsahal reposent sur un corps blindé structuré autour du char Merkava,

dont la quatrième génération est en cours de déploiement. La production est majoritairement nationale, à l'exception du groupe motopropulseur. Par ailleurs, des véhicules de combat d'infanterie lourdement protégés ont été développés à partir de châssis de chars anciens afin de répondre aux contraintes du combat urbain. Elle dispose également de corvettes et de patrouilleurs produits localement, lui assurant une nette supériorité qualitative régionale.

En Iran, des capacités réelles, mais des limites structurelles

Placée sous le contrôle des gardiens de la révolution, la BITD iranienne a développé des missiles, des drones et des systèmes navals légers afin de compenser la faiblesse de son aviation, encore largement équipée d'appareils anciens.

Depuis le conflit de juin 2025, la destruction des systèmes de défense antiaérienne iraniens a considérablement réduit la protection de l'espace aérien national. Néanmoins, l'Iran a démontré sa capacité à mener des frappes de saturation par missiles et drones, mettant à l'épreuve les systèmes de défense israéliens.

Si l'arsenal iranien est quantitativement important, la coordination des frappes demeure limitée par une organisation du commandement fragmentée. En revanche, une doctrine d'emploi décentralisée permet de maintenir une capacité de nuisance dans la durée, au prix d'un risque élevé d'extension régionale du conflit.

Une annonce d'armements atypiques ou une propagande 2.0

Dans un contexte de forte conflictualité, l'annonce d'« armes miracles » relève fréquemment davantage de la communication que de capacités industrielles réelles. Plusieurs programmes emblématiques illustrent cette dérive.

Le navire *Shahid Bahman Bagheri*, issu de la transformation d'un porte-conteneurs, a été présenté comme une plateforme polyvalente avant d'être détruit dès les premiers jours du

conflit de mars 2026. De même, le programme de chasseur furtif Qaher313 s'est révélé dépourvu de crédibilité opérationnelle, malgré des relances médiatiques successives.

De même, la portée du missile Khorramshahr qui aurait permis de parcourir les 4000 km dont est distante la base de Diego Garcia est-elle celle d'un engin opérationnel avec une pleine charge offensive, ou bien serait-ce avec une charge réduite ? Dans ce cas, si l'efficacité militaire est nulle, l'effet de propagande devient incontournable.

Présence sur le marché mondial

La BITD israélienne est très présente sur le marché mondial de l'armement

Au-delà de son marché intérieur, la BITD israélienne s'est imposée durablement à l'exportation. Elle se distingue par une spécialisation dans les équipements électroniques, les systèmes de mission et les solutions intégrées à forte valeur ajoutée. Le gouvernement israélien, se rendant compte que l'absence de capacité de production de plateformes le rend dépendant de la bonne volonté des USA, vient de lancer un plan ambitieux d'autonomie industrielle dans ce domaine. Dans la région, seule la Turquie disposerait de capacités comparables, quoique limitées par l'absence d'une autonomie capacitaire en moteurs.

Les secteurs en croissance incluent les missiles tactiques et stratégiques, les lanceurs de satellite, l'électronique de défense, la modernisation de plateformes aériennes, les drones pour les trois armes et les technologies de sécurité intérieure. La présence de filiales locales à l'étranger constitue un facteur clé de compétitivité dans les appels d'offres.

Malgré un engagement opérationnel soutenu, Israël représente environ 4,4 % des exportations mondiales d'armement sur la période 2021-2025, se hissant au septième rang mondial. *L'Iron Dome* est devenu l'un des symboles de cette réussite industrielle. Parmi les clients figurent notamment l'Allemagne, le Brésil, le Maroc et

l'Inde, cette dernière ayant conclu début 2026 des contrats de défense d'un montant proche de dix milliards de dollars.

Les exportations d'armements iraniens concernent un marché très particulier

L'Iran exporte des missiles et des drones vers des États ou acteurs non étatiques confrontés à des contraintes politiques et financières. Selon le SIPRI, le pays se classe au 25^e rang mondial des exportateurs d'armement, ses principales destinations étant la Russie, le Venezuela et les Houthis.

Les livraisons de drones *Shahed* à la Russie ont contribué à la stabilisation de certains fronts en Ukraine, démontrant l'efficacité de systèmes peu coûteux produits en grande série.

Conclusion

La confrontation entre les BITD israélienne et iranienne illustre l'opposition entre deux modèles industriels : d'une part, une industrie intégrée, technologiquement avancée et après satisfaction des besoins nationaux, tournée vers l'exportation ; d'autre part, une BITD contrainte, marquée par des capacités réelles, mais inégales, avec un usage de communication stratégique.

À l'issue du conflit en cours, la reconstruction de la BITD iranienne constituera un enjeu majeur, étroitement dépendant des orientations politiques retenues par le pouvoir à Téhéran ou imposées par la coalition Israël — États-Unis.

Compte rendu de visite HGH Systèmes Infrarouges

20 avril 2026

Dans le cadre des activités proposées par AED/SNC-IHEDN et l'AAT, nous avons eu l'honneur de visiter le 20 avril 2026 HGH SYSTÈMES INFRAROUGES (HGH INFRARED SYSTEMS)^a, une PME française de référence dans le domaine des systèmes électro-optiques et des technologies infrarouges.

Cette visite a offert aux participants une immersion au cœur d'un savoir-faire industriel d'excellence, porté par des équipes hautement qualifiées et reconnu à l'échelle internationale, notamment dans les domaines de la surveillance de zones étendues, de la thermographie industrielle et des applications de tests électro-optiques infrarouges.

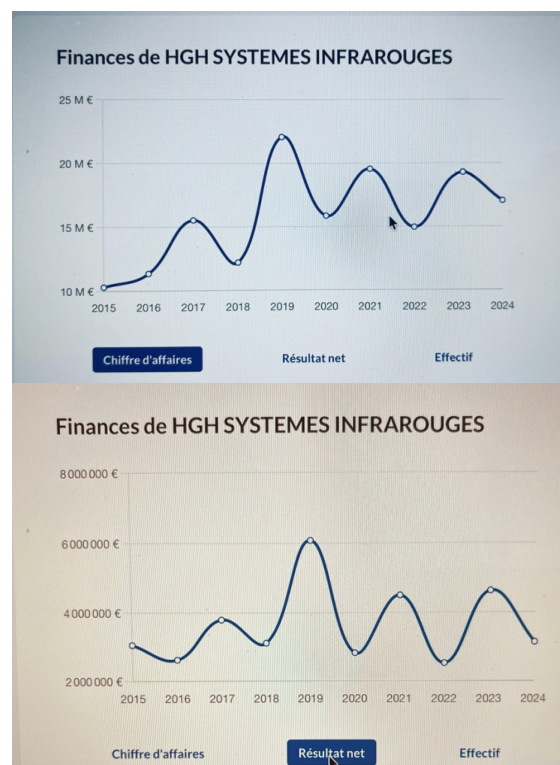
Très bien accueillis par Monsieur Vincent Leboucher, président de la société, nous avons bénéficié d'une présentation approfondie des technologies maîtrisées ainsi que des solutions développées pour répondre aux enjeux stratégiques de défense et de sécurité, en particulier à travers la gamme SPYNEL.

La visite des halls d'intégration et des laboratoires a permis d'appréhender concrètement les processus industriels et l'exigence technique qui caractérisent HGH.

Présentation de la société HGH Systèmes Infrarouges

Fondé en 1982 par deux pionniers de la technologie infrarouge en France, René Houis, directeur de la filiale française d'un fabricant de caméras de thermographie industrielle, et Gilbert Gaussirgues, alors responsable du laboratoire

d'optronique de la DCN à Toulon, HGH, depuis son origine, conçoit, développe, assemble et commercialise des systèmes optroniques pour applications industrielles, civiles et de sécurité. La société a été cédée par ses fondateurs à M. Thierry Campos en 2000, le fonds américain Carlyle est devenu l'actionnaire de référence depuis 2018. 44 ans après sa fondation, HGH s'est imposé comme une référence internationale pour l'innovation technologique en optronique, à travers le développement de multiples capteurs thermiques. En 2026, HGH est une entreprise active sur un créneau porteur, avec un chiffre d'affaires de près de 20 M€ et un bilan très largement positif réalisé par un effectif de presque 100 personnes.



^a est sa dénomination légale complète. On utilisera la forme très abrégée HGH dans la suite de ce compte-rendu.

L'entreprise s'est imposée comme une référence internationale en matière d'innovation dans la technologie infrarouge, grâce au développement de multiples capteurs avancés. Depuis 2016, Electro Optical Industries, une entreprise alors californienne, pionnier mondial des instruments de test électro-optiques, fait partie du groupe HGH. Expert mondial en termes de technologie infrarouge, HGH réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires à l'export. La société possède des bureaux de vente et des services techniques en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, et un réseau d'agents dans plus de 50 pays. Le carnet de commandes enregistré début 2026 serait de 70 M€.

Au moment de notre visite, la société américaine Carlyle procédait à la mise en vente de sa participation dans HGH ! L'excellente santé financière de celle-ci devait attirer l'attention de nombreux « soupirants » (grands groupes industriels de la BITD, ou autres acteurs) recherchant des potentiels de développement et synergies.

Le 18 juin, il a été annoncé que HGH est rachetée (pour 300 M€) par la société d'optronique Theon International, dont le siège est à Chypre. Theon International Plc qui dispose de deux usines en Grèce est spécialisée dans le développement et la fabrication de systèmes personnalisables de vision nocturne et d'imagerie thermique pour des opérations militaires et de sécurité, ainsi que pour des applications civiles (chasse et lutte contre les Incendies). L'activité de Theon comporte les applications civiles (chasse et lutte contre les Incendies). L'activité de Theon comporte deux familles de produits :

- appareils de vision nocturne : jumelles, monoculaires, viseurs d'armes, visionneuses de nuit pour le conducteur, caméras numériques jour et nuit montés sur véhicule, etc.
- appareils d'imagerie thermique : viseurs d'armes, systèmes thermiques de petite taille, systèmes d'observation multicapteurs, systèmes intégrant la vision diurne et thermique combinés à des dispositifs de télémétrie laser, etc.

Les gammes des produits HGH

Installée dans la zone industrielle d'Igny, la société HGH s'est spécialisée dans le développement de systèmes optroniques, pour la surveillance de sites étendus, la thermographie industrielle, et les applications de tests et métrologie infrarouge, avec ses 3 gammes de produits :

- la gamme SPYNEL, dispositif de détection jour & nuit sur 360°, qui fournit une permanence de surveillance sur terre comme sur mer. Grâce à une détection et une poursuite automatiques de toutes menaces, conventionnelles et asymétriques, est rendue possible la sécurisation de vastes périmètres en temps réel,
- la gamme des scanners et des caméras pour la thermographie industrielle, utilisés pour le contrôle thermique des fours rotatifs et des brûleurs par les équipes de maintenance de centaines de cimenteries dans le monde,
- la gamme des sources de référence haut de gamme (corps noirs basse température, corps noirs à cavité haute température, corps noirs à surfaces étendues, corps noirs sous vide) et des bancs de test (collimateurs IR, bancs intégrés de test des IRFPA^b) aux laboratoires de recherche en optronique.

La gamme SPYNEL

Compte tenu de leur culture « Défense », les visiteurs de AED/SNC-IHEDN et l'AAT, se sont spécialement intéressés à la gamme SPYNEL, qui sont des systèmes de surveillance longue distance dotés de capacité de détection et de pistage automatiques d'intrusion d'un nombre illimité de menaces, sur terre et en mer, sous n'importe quelle condition météo. Ces caméras thermiques offrent des images de très haute résolution, allant jusqu'à 120 Mpixels, avec une fréquence de 2 Hz. Équipés du logiciel CYCLOPE, son logiciel de détection et pistage automatique, les capteurs SPYNEL assurent une sécurité en temps réel contre les menaces asymétriques, à tout moment, venant de toute direction, notamment les menaces difficiles à détecter, telles

^b Infrared Focal Plane Array

que : des nageurs, zodiacs, embarcations en bois, jet skis, drones et autres menaces aériennes. SPYNEL est la solution spécifiquement adaptée pour la surveillance longue distance, la sécurité périmétrique continue, la protection d'infrastructures critiques, de bases navales, de plates-formes pétrolières, la surveillance des côtes et des frontières ou encore l'autoprotection des navires.»

Face à des intrusions potentielles multiples, les personnels de sécurité et les soldats sur le terrain ont besoin d'être alertés très en amont pour lancer les opérations d'interception ou de contre-mesures. Pour relever ces défis, SPYNEL capture, affiche et analyse, en temps réel, des images thermiques haute résolution sur 360 degrés. Toute menace est automatiquement détectée et pistée, à tout moment, quelle que soit sa position, jusqu'à l'horizon. SPYNEL couvre les besoins de surveillance automatique des grands

aérodromes, des larges zones désertiques autour de camps, des frontières maritimes et terrestres, des ports et estuaires et d'autres implantations industrielles de haute valeur.

Avec ses caméras infrarouges panoramiques SPYNEL et son logiciel de détection de menaces automatique CYCLOPE, HGH propose un système de sécurité et de défense complet pour des applications embarquées sur navires, ou depuis les côtes. La technologie SPYNEL assure la détection, le pistage automatique et l'identification de multiples menaces, aussi petites et rapides soient-elles (zodiacs, jet skis, UAV...). Les applications militaires ou de souveraineté comprennent :

- Surveillance de frontières et des zones lacunaires
- Détection de drones invasifs
- Surveillance des abords de prison et camps
- Protection des infrastructures critiques (aéro-





